

REGLEMENT

Du Raid Multi sports Bna

R.M.B 2015

ARTICLE 1 : CONDITIONS GENERALES

Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription. Ils acceptent l'exploitation par le club des images et des photos faites sur l'opération. Ils affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel ; et pour les parties course à pieds sur des routes ouvertes à la circulation.

ARTICLE 2 : ORGANISATION GENERALE.

DATE : 12 DECEMBRE 2015.

ACTIVITES : TRAIL, VTT, KAYAK DES MERS

LIEUX : TROU D'EAU SALINE LES BAINS

FORMULE : PAR GROUPE DE 6 PERSONNES COMPRENANT AU MOINS UNE FEMININE

PARCOURS TRAIL : A la sortie de l'eau, les TRAILERS se rendront dans le quartier de Bellevue, afin de rejoindre le sentier qui permettra la montée vers l'AIRE DU TABAC, par le sentier Pêcheur. Distance aller-retour : 8km

Le retour se fera en passant sous la route des Tamarins en rejoignant le sentier de La SOURCE qui permettra la descente vers le quartier de Bellevue et de se rendre sur la plage de TROU D'EAU, afin d'enchaîner le parcours VTT.

PARCOURS VTT : Le parcours comprendra le tracé qui mène jusqu'au rondpoint de St Leu en aller-retour (18 km).

Une modification pourra être apportée sur l'enchaînement des activités et notamment du kayak en fonction du niveau de l'eau.

PARCOURS KAYAK : 12 Kayaks de 2 personnes devant parcourir une distance d'environ 500 mètres.

ARTICLE 3 : LES EQUIPES.

Les équipes sont composées de 6 personnes avec minimum une féminine Les équipes seront mixtes et composées par l'organisation.

Chaque équipe nomme un capitaine responsable de l'équipe.

L'âge minimum pour participer est de 8 ans

Une décharge de responsabilité (avec autorisation de soins) signée par les parents ou le responsable légal devra alors être fournie à l'organisation.

Les participants doivent se comporter correctement en toutes circonstances. Ils doivent s'abstenir de voies de fait, de menaces, d'injures et de tout autre comportement indécent ou dangereux pour autrui.

ARTICLE 4 : PRINCIPES ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

PRINCIPE :

Les départs sont donnés en ligne.

Les équipes enchaînent sans interruption le parcours pédestre, le parcours VTT et le parcours kayak.

Des contrôles de passage obligatoires et des points d'assistance autorisés sont mis en place tout au long du parcours.

LES CONTRÔLES DE PASSAGE (CP) :

Des contrôles de passage sont mis en place sur le parcours. Chaque Contrôle de Passage manqué sur une section entraîne **une « pénalité épreuve » : 15 minutes de pénalité pour le parcours pédestre, 30 minutes de pénalité pour le parcours de VTT et 5 minutes de pénalités pour le parcours de kayak.**

Les équipes doivent se présenter au complet et groupées à chaque CP. Elles sont responsables de leur carton de pointage : aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage ou de perte du carton de pointage.

La personne portant le carton de pointage doit annoncer le passage de l'équipe spontanément à chaque CP.

ARTICLE 5 : CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENT.

Pour être classé chaque équipe devra comprendre au minimum 1 femme et 2 hommes toujours en course

Les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes. Le temps de l'équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe, majoré des pénalités éventuelles.

ARTICLE 6 : PENALITES ET ABANDONS

PENALITES

- Départ à 3 concurrents : Mise hors course
- Pointage non groupé : 15 minutes.
- Casque VTT manquant : disqualification

- Gilet de sauvetage manquant : disqualification
- Perte du carton de pointage : 1 h
- Abandon de détritrus : 15 minutes
- Non-respect des consignes de sécurité : mise hors course

ABANDONS :

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation.

Une équipe réduite à deux personnes peut continuer, mais sera hors classement.

